

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mai 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-36**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mai 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le jeudi 30 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 2026

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 2026.

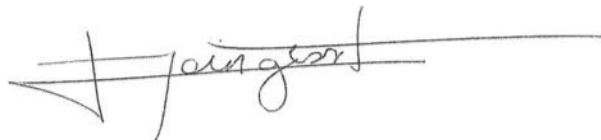
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 2026.

Fait à Tours, le 18/05/2026



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 13 avril 2026

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'université ;

Brieuc DUBREIL, Chef de la Division enseignement supérieur, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Gwenaëlle BAUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ;

Anne BESNIER ; Thierry CHAILLOUX ; Nicolas GAUDICHET ; Christelle CHARLOT ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- M. Claude-Emmanuel BOUDET à Mme Gwenaëlle BAUDET
- Mme Lucie CLARYSSE à M. Philippe ROINGEARD
- Mme Florine HARDOUIN à M. Arnaud GIACOMETTI
- Mme Marine MIQUEL à Mme Emmanuelle HUVER

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Alexis CHOMMELOUX, Vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport ; Anna FEKETE Vice-présidente étudiante ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Olivier PICHON, Vice-président chargé de la transition écologique et sociétale ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFRE lettres et langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR sciences et techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ;

Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ;

Diane POTTIN, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Laëtitia LOPES-BRULE, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président :

➤ Elections municipales et intercommunalité

M. le Président félicite M. Thierry CHAILLOUX pour sa réélection en tant que Vice-Président, délégué à l'enseignement supérieur et au développement économique, au sein du conseil de Tours Métropole Val de Loire.

M. Thierry CHAILLOUX remercie M. le Président et indique qu'il va travailler avec M. Frank GAGNAIRE, délégué à la recherche et à l'innovation.

M. le Président annonce qu'il aura à cœur de consolider les relations entre l'université et la Métropole ainsi que les autres collectivités territoriales. Il précise qu'un projet de convention cadre avec la ville de Blois et Agglopolys est en cours. Il précise également que l'université va travailler avec les collectivités sur le COMP puisque ce dernier nécessite un diagnostic territorial.

➤ Motion

M. le Président rappelle que dans la motion votée le 16 mars 2026 par le Conseil d'administration, il a insisté sur la situation de sous-dotation de l'université de Tours par rapport à la moyenne nationale des universités, qui s'est encore creusée ces dernières années. M. le Président réaffirme sa volonté qu'il y ait un rééquilibrage progressif pour que l'université puisse rattraper la moyenne nationale. Il rappelle qu'il manque 30 millions d'euros dans le budget de l'université pour arriver à cette moyenne. Il informe le Conseil d'administration qu'une réunion est prévue fin mars à cet effet. M. le Président explique qu'il a formalisé cela dans une note, dans laquelle il explicite notamment la question de la sous-dotation en personnel de l'université. Il a évoqué également la dévolution du patrimoine. M. le Président indique qu'il est conscient qu'il ne pourra pas y avoir de rattrapage immédiat mais souhaite qu'il y ait un rééquilibrage progressif par blocs de compensation.

M. le Président informe le Conseil d'administration que la motion a été reprise dans différents médias. Il en a parlé à France Universités. Il lui a été dit que la subvention pour charges de service public par étudiant (SCSP) n'était pas un bon indicateur pour rendre compte de la santé financière des universités. Or, nombre d'universités qui mettent cela en avant ont une SCSP au-dessus de la moyenne nationale.

➤ Assises du financement des universités

M. le Président informe le Conseil d'administration qu'une réunion plénière pour présenter le diagnostic de la situation financière des universités s'est tenue. Il indique qu'il n'était plus question de « réserves considérables » pour les universités en raison des coûts supplémentaires non compensés. On constate partout une forte hausse de la masse salariale. Il a été fait mention de l'augmentation des coûts des fluides de plus de 60 % depuis 2023. Le diagnostic montre que les universités sont en grandes difficultés financières. M. le Président précise que les solutions n'ont pas été abordées mais qu'elles le seront lors d'une réunion en mai. Il ajoute que la dépêche de l'AEF qui fait un classement des SCSP par étudiant a été commentée lors de la réunion d'avril. Il indique que les commentaires des universités ont été pris en compte par le binôme à la tête des assises du financement des universités (M. Jérôme FOURNEL et M. Gilles ROUSSEL). Il a été précisé lors de la réunion que ces assises n'avaient pas pour objectif de créer un nouveau modèle de financement. M. le Président indique qu'il est intervenu pour expliquer que les universités ont absolument besoin d'un modèle de financement, mêmes s'il faut que l'indicateur de la SCSP par étudiant soit complété par d'autres indicateurs. Il a été précisé que le mode actuel de financement crée une énorme incompréhension et de l'injustice. Un modèle transparent est nécessaire. Il précise que cela a été repris dans les médias. Il ajoute que ce sujet est néanmoins difficile à évoquer avec France Universités.

➤ COMP

M. le Président informe que le COMP a été présenté à la communauté universitaire lors d'une première réunion le 2 avril. Les groupes de travail sur le COMP sont en cours. Il précise qu'il y a eu des échanges avec le rectorat sur le sujet et que des propositions ont été faites au rectorat concernant le diagnostic territorial.

➤ Journées DéTours des sciences

M. le Président informe que les journées DéTours des sciences, qui étaient autour des enjeux climatiques et qui se sont tenues du 26 au 27 mars, ont eu un beau succès. Il indique que le 26 mars, M. Jean JOUZEL, ancien vice-

Président du groupe I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a fait une conférence sur le thème de l'adaptation et du climat : « Réchauffement climatique – Le limiter pour être en mesure de s'y adapter ».

Le 27 mars, la salle Thélème a accueilli des jeunes collégiens et lycéens pour une journée de conférences-débats animés par des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines autour de l'adaptation climatique. A cette occasion, l'université a reçu Monsieur le Recteur et Monsieur le Président de Région.

➤ Assises du journalisme

M. le Président annonce que cette année encore, l'université de Tours a accueilli l'évènement national des assises du journalisme. Une conférence s'est tenue dans la salle Thélème par M. Thierry BRETON, ancien Commissaire européen. La conférence-débat avait pour thème « La vérité selon Trump et ses conséquences ». M. le Président précise que M. Thierry BRETON, lorsqu'il était commissaire européen chargé du marché intérieur, de la politique industrielle, du tourisme, du numérique, de l'audiovisuel, de la défense et de l'espace, a défini un cadre juridique pour réguler l'espace numérique européen à travers le règlement sur les services numériques (Digital Services Act). Ce règlement a été attaqué par les GAFAM. Depuis, M. Thierry BRETON est interdit de séjour aux Etats-Unis.

➤ Ressources humaines

M. le Président annonce qu'à ce jour, l'université de Tours a dépassé l'objectif des 6,5 % de personnel en situation de handicap, permettant des avancées dans l'égal accès à l'emploi. Il précise que peu d'universités ont atteint cet objectif et se félicite des actions de l'université de Tours en ce sens.

➤ Discussion

Laëtitia LOPES-BRULE demande s'il y a du nouveau sur CITERES.

M. le Président lui indique qu'il n'a pas de nouvelles à ce jour mais qu'il va se rendre au prochain conseil de l'unité CITERES.

Daniel ALQUIER explique que le CNRS n'est pas revenu sur sa position.

M. le Président précise qu'aucune université n'a réussi à faire revenir le CNRS sur sa position.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 16 mars 2026

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 mars 2026.

Emmanuelle HUVER demande que la phrase de M. le Président sur le vadémécum à la page 5 soit précisée puisque ce dernier a été reçu en amont par l'université.

M. le Président précise que le vadémécum a été reçu en amont mais que la version finale a été reçue par l'université il y a seulement 15 jours.

Emmanuelle HUVER demande que le compte-rendu soit modifié aux pages 12 et 13. Elle propose cette formulation : « Elle pense qu'il faut maintenir des mots forts pour montrer que par rapport à la motion précédente cela passe un autre cap. Elle juge que cette action, pour nécessaire qu'elle soit, devrait être complétée par d'autres actions, comme cela avait déjà été évoqué lors du vote de la précédente motion. »

Les demandes de modifications d'Emmanuelle HUVER sont acceptées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 16 mars 2026 par la délibération n°2026-21.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 3 avril 2026

Emmanuel NERON présente les propositions de la commission des moyens du 3 avril 2026. Il explique que cette commission a été principalement dédiée à l'étude de tarifs et à des décisions relatives aux intervenants dans les jurys.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 3 avril 2026 n°2026-22.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation d'emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026

Emmanuel NERON indique qu'il s'agit de décider de l'utilisation des emplois pour la 2^{ème} campagne des ATER. Les propositions d'emplois sont relatives à des vacances d'emplois portées à la connaissance de l'université tardivement (retraite ou mutation).

Thomas SIGAUD demande que le tableau soit corrigé en ASH sur un ATER. En raison de la nécessité de la préparation aux concours d'agrégation pour la géographie, il a été convenu qu'un poste d'ATER de la filière histoire de l'art soit transféré à la géographie. Le poste a été déclaré infructueux en 1^{ère} campagne.

Emmanuel NERON demande s'il est possible d'attendre la 3^{ème} campagne.

Daniel ALQUIER précise que le fait de vouloir passer ce poste en 2^{ème} campagne pose des difficultés puisque cela doit être soumis en amont au CAC et au CSA.

Thomas SIGAUD indique que la géographie devrait être prioritaire puisqu'il s'agit d'assurer une préparation au concours d'agrégation. Il convient que cela est inconfortable d'un point de vue institutionnel mais aucune autre solution a été trouvée.

Emmanuel NERON indique que cela n'est pas un problème sur le fond mais c'est un problème de forme.

Anne KHOURY précise que les fiches de poste doivent être retournées à la DRH pour le 5 mai.

Daniel ALQUIER propose que l'on puisse accepter sous réserve de validation par le CAC et le CSA a posteriori.

Anne KHOURY accepte la proposition de Daniel ALQUIER.

Thomas SIGAUD explique qu'un poste a été déclaré vacant et la composante souhaiterait un déploiement en urgence au profit de la géographie. Le poste a été vacant puis infructueux.

Sandrine DALLEY-CHOISY indique qu'elle a demandé sur un support de PAST un ATER et non un EAST puisque qu'ils ont du mal à recruter sur ce type de support. C'est pour cela qu'elle demande un ATER.

Emmanuel NERON accepte et précise que cela n'a pas d'impact sur la masse salariale.

Jean-Charles LE BUNETEL indique qu'il souhaiterait faire comme Thomas SIGAUD puisque le poste d'ATER est infructueux.

Emmanuel NERON demande s'il est possible d'attendre la 3^{ème} campagne.

Jean-Charles LE BUNETEL dit que c'est le même problème.

Emmanuel NERON explique qu'il est difficile de travailler dans ces circonstances.

Daniel ALQUIER affirme qu'en tant que Président du CAC, il comprend qu'il peut y avoir une pression exceptionnelle en géographie mais il n'est pas possible de déroger aux règles en permanence. La règle est que dès lors qu'un poste est infructueux en 1^{ère} campagne, il est traité lors de la 3^{ème} campagne. Il précise que pour la géographie, la situation est différente et exceptionnelle. Le poste sera renouvelé sous réserve de la validation du CAC du 28 avril et du CSA du 28 mai.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation d'emplois d'enseignants-chercheurs à la rentrée 2026 par la délibération n°2026-23.

4.2. Modalités de cédésation pour 2026

Anne KHOURY présente les modalités de cédésation pour 2026. Elle indique que dans les documents transmis au Conseil d'administration, il y a une fiche de présentation de la cédésation pour les personnels BIATSS.

A l'origine, chaque année il y avait la cédésation automatique après 4 ans et demi de CDD au 31 août.

Anne KHOURY présente la nouvelle procédure qui consiste à faire passer les agents devant une commission. Il n'y aura pas de cédésation automatique. Le principe est d'arrêter une liste de personnes pouvant prétendre à un CDI et de faire passer ces agents devant une commission.

La composition de la commission sera définie par arrêté du Président de l'université. Elle inclura un expert métier et un représentant des organisations syndicales. La commission se réunira courant du mois de juillet 2026 pour examiner les candidatures. Pour l'année 2026, seuls les agents ayant 4 ans et demi d'ancienneté continue et occupant un emploi permanent au 31 août 2026 pourront se présenter devant la commission. Les agents éligibles seront invités à transmettre leur dossier de candidature pour début juin 2026. Le dossier comprend un curriculum vitae, les deux derniers comptes-rendus d'entretien professionnel, la fiche de poste, une lettre de motivation et un rapport d'aptitude du supérieur hiérarchique. La cédésation sera effective au 1^{er} septembre 2026.

Hovig TER MINASSIAN demande quel est le contingent arrêté pour cette année 2026.

Anne KHOURY indique qu'il a été identifié 27 personnes cédésables.

Julien MEUNIER demande si la composition de la commission est arrêtée.

Anne KHOURY explique que la composition de la commission n'est pas exactement arrêtée. Il faut s'assurer que les membres vont avoir la qualité pour évaluer les candidats. L'idée est de déterminer des critères permettant de voir comment le candidat se projette dans l'établissement et d'analyser son projet professionnel. Il est prévu une formation au mois de juin pour préparer les candidats à l'entretien devant la commission.

Laëtitia LOPES-BRULE demande quel est le calendrier puisque sur le document ce n'est pas la même temporalité et quelles sont les modalités de l'oral.

Anne KHOURY indique qu'il s'agit d'une coquille dans le document. Elle précise que la durée de l'oral devant la commission est de 20 minutes, soit 5 minutes de présentation de l'agent et 15 minutes d'échange avec le jury.

Emmanuel NERON précise que la procédure est encore en cours de discussion avec les syndicats. Pour les années suivantes, la procédure sera consignée dans l'accord collectif qui est en discussion.

Laëtitia LOPES-BRULE demande ce qu'il se passe si l'agent échoue à l'oral. Est-ce que l'agent est repris en CDD ?

Anne KHOURY explique qu'il sera demandé l'avis au supérieur hiérarchique et si ce dernier souhaite que l'agent soit renouvelé, il sera renouvelé.

Laëtitia LOPES-BRULE demande à quel moment les agents seront prévenus de la procédure puisque le calendrier est contraint ?

Anne KHOURY indique que la DRH attendait le Conseil d'administration de ce jour pour prévenir les agents. Ils seront prévenus dans la semaine puisque tous les documents sont prêts.

Le Conseil d'administration approuve les modalités de cédésation pour 2026 (23 pour, 0 contre, 5 abstentions) par la délibération n°2026-24.

4.3. Cadrage des interventions des formatrices et formateurs internes

Anne KHOURY présente le nouveau cadrage des interventions des formatrices et formateurs internes. Le recours aux formatrices et formateurs interne permet de faire vivre le plan de formation en interne.

A l'origine, il y avait d'anciennes circulaires pour la rémunération des intervenants internes. La proposition a été discutée en groupe de travail puis validée au CSA du 2 avril.

L'idée a été de revoir les taux de rémunération pour ces formations. Pour les formations pratiques, le montant passe de 20€/heure à 27€/heure et de 50 €/heure à 62 €/heure pour les formations théoriques. En contrepartie, les agents doivent poser des congés lorsqu'ils dispensent les formations.

Arnaud GIACOMETTI questionne l'attractivité du dispositif pour les personnels relativement aux congés. Il demande s'il est trop difficile de les rémunérer en heures supplémentaires.

Anne KHOURY explique qu'avec le nouveau dispositif, les formateurs seront mieux rémunérés. L'idée est en quelque sorte de ne pas les payer deux fois. Pour les taux de rémunération, il faut se conformer aux plafonds fixés par décret.

M. le Président précise qu'il est possible de se poser la question de l'attractivité mais les taux sont réglementaires.

Julien MEUNIER se satisfait de la mise en place d'un cadre pour les formateurs internes mais rappelle que les formations sont très engageantes pour les personnels, notamment les catégories B et C, et pense que cela risque de décourager certains personnels.

M. le Président explique que cela apporte une harmonie sur des pratiques qui étaient très hétérogènes. Il y avait besoin d'un cadrage précis tout en respectant les contraintes réglementaires.

Emmanuel NERON rappelle que le nouveau cadrage permet d'avoir des taux de rémunération augmentés.

Le Conseil d'administration approuve le cadrage des interventions des formatrices et formateurs internes (22 pour, 0 contre, 6 abstentions) par la délibération n°2026-25.

5. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 19 mars 2026 – pédagogie

Stéphanie CARREZ présente les propositions de la CVFU du 19 mars 2026.

Elle commence par présenter le calendrier universitaire. Il s'agit d'un cadre général où les composantes peuvent inscrire leurs spécificités. Stéphanie CARREZ indique ensuite que la délibération concerne la campagne d'habilitation des DI et DIU. A partir de la page 9 il s'agit des créations, à partir de la page 67 ce sont les modifications et les renouvellements. A partir de la page 895 ce sont les modifications de maquettes des diplômes L et M, à partir de la page 1053 se sont les suppléments aux diplômes, à partir de la page 1099, les formations en apprentissage et, enfin, à partir de la page 1100, il s'agit de la création d'un master de santé publique.

Julien MEUNIER demande quel est le coût pour l'université de construire des DI et DIU alors que certains n'ouvrent jamais. Il est pour l'expérimentation de formations mais le fait de ne pas les ouvrir a un coût.

Stéphanie CARREZ rappelle que les questions des financements relèvent de la commission des moyens. Pour la CFVU, sa compétence est l'architecture pédagogique des formations et pas le coût. Elle précise qu'il serait possible de se poser la question de l'articulation entre la commission des moyens et la CFVU.

Julien MEUNIER indique que les fermetures représentent 1/3 des DI et DIU soit 24 fermetures sur 87.

Stéphanie CARREZ explique que les fermetures ne sont pas faites parce qu'il n'y a pas d'étudiants dans ces formations mais c'est par rapport aux réorganisations des équipes pédagogiques.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU par la délibération n°2026-26.

5.2. Propositions de la CFVU du 19 mars 2026 – conventions

Stéphanie CARREZ présente les conventions :

- Convention relative à l'unité d'enseignement en recherche biomédicale (UERB) anatomie dispensée à l'université de Tours
- Convention cadre n°2026-0163 relative au Master « Management, Éthique et Éducation en Santé » (MEES) en partenariat avec Projet Professionnel Plus
- Convention cadre relative à la mise en œuvre de la formation d'infirmier de bloc opératoire conduisant à la diplomation d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) conférant un grade de master
- Convention cadre de partenariat relative à l'organisation de la formation au Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste (DIPA)
- Convention de coopération entre les universités de Tours, d'Angers et Le Mans dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues relative au Master 1 à distance
- Convention constitutive de l'Institut de la formation professionnelle en région académique
- Avenant à la convention constitutive de l'Institut de la formation professionnelle en région académique

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions par la délibération n°2026-27.

5.3. Propositions de la CFVU du 19 mars 2026 – conventions internationales

Stéphanie GERMOND présente les conventions internationales :

- Création - Accord de consortium – Erasmus Mundus ISSF - UFR Sciences et Techniques
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal de Bahia (Brésil)
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Beijing Institute of Technology - BIT (Chine) - Polytech Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – South West University of Political Sciences (Chine) – LEA-Droit-Droit-Langue
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Ajou University (République de Corée)
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Cegep Rimouski (Canada) – IUT Tours
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal do Rio de Janeiro (Brésil) – Polytech Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Nagaoka University of Technology (Japon) – IUT Blois
- Création – Double Diplôme – ENSA El Jadida (Maroc) – Polytech Tours

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales par la délibération n°2026-28.

5.4. Dossier d'accréditation pour le 3ème cycle d'odontologie

Stéphanie CARREZ explique que le dossier d'accréditation est dans la continuité de l'ouverture progressive de cette formation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'accréditation pour le 3^{ème} cycle d'odontologie par la délibération n°2026-29.

5.5. Dossier d'accréditation pour la maïeutique – DFASM

Stéphanie CARREZ indique que la réforme des études de maïeutique est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025 et a introduit un nouveau cycle. Ce dossier d'accréditation consiste en deux modifications du 2^{ème} cycle et l'introduction d'un mémoire en exercice de 3^{ème} cycle.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'accréditation pour la maïeutique par la délibération n°2026-30.

5.6. Bilan 2025 de la contribution de vie étudiante et de campus

Alexis CHOMMELOUX présente le bilan 2025 de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC).

Sont présentés dans le document joint à la présente délibération :

- à partir de la page 5, l'évolution des dépenses et des recettes avec les reliquats ;
- à partir de la page 8, les appels à projets, soit 370 000 € de subventions pour les projets d'initiatives étudiantes et la subvention automatique de 300 € pour les associations labellisées par l'université.

Laëtitia LOPES-BRULE demande s'il y a une stratégie pour l'utilisation des reliquats de la CVEC ?

Emmanuel NERON explique qu'il y a une stratégie. Il y a eu des discussions avec le Rectorat sur la base d'un travail réalisé par service de la vie étudiante et la direction des affaires financières concernant la masse salariale financée par la CVEC afin d'identifier des missions éligibles à fonds CVEC. Une projection d'usage de la CVEC pour 2026 et 2027 a été présentée. Par ailleurs, une somme de 2M€ de réserve de CVEC est fléchée pour la construction de l'équipement sportif sur Portalis.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan 2025 de la contribution de la vie étudiante et de campus par la délibération n°2026-31.

6. RECHERCHES ET ETUDES DOCTORALES

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 17 mars 2026

Daniel ALQUIER présente les propositions de la commission de la recherche :

- Convention cadre Université de Tours/ArboréSciences
- Convention cadre Université de Tours/FRMJC Centre
- Convention cadre Université de Tours/Les Petits Débrouillards CVL
- Avenant à la convention GIS EIRE

Daniel ALQUIER précise que ces conventions sont réalisées avec des associations d'éducation populaire avec lesquelles l'université travaille depuis plusieurs années. L'avenant à la convention GIS EIRE consiste à intégrer de nouvelles universités partenaires.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 17 mars 2026 par la délibération n°2026-32.

6.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 13 janvier 2026

Daniel ALQUIER présente le compte-rendu de la commission de la recherche du 13 janvier 2026. Il y a eu trois points principaux : le cadre du PUI ; le changement de direction adjointe du CPER et du CESR ; le règlement intérieur de l'animalerie.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Convention de coordination territoriale

M. le Président rappelle que la convention de coordination territoriale (CCT) a été évoquée plusieurs fois en conseil d'administration. Les équipes présidentielles des trois établissements se sont résignées au fait qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires alloués pour cette CCT, malgré les multiples demandes faites auprès du rectorat et de la DGESIP.

Par rapport à la version présentée en décembre 2025, il est proposé deux modifications aux articles 3.2. et 3.3. Concernant l'article 3.2. (établissements associés) la formulation « des collectivités territoriales ayant compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche » est remplacée par « des collectivités territoriales ayant une compétence obligatoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche ». S'agissant de l'article 3.3. (établissements partenaires), la formulation « Il peut s'agir, notamment, des collectivités locales de la Région Centre-Val de Loire » est complétée par « qui ont acté le choix de financer l'ESR via leur compétence développement économique ».

Anne BESNIER explique que l'ancienne formulation permettait à toutes les collectivités territoriales qui avaient la compétence de participer à la CCT comme établissement associé. Cette nouvelle formulation restreint la qualité d'établissement associé aux collectivités territoriales ayant la compétence obligatoire, c'est-à-dire la Métropole et la Région. Elle précise par ailleurs que certaines collectivités territoriales n'ont pas pris la compétence mais financent quand même l'enseignement supérieur (ex : Ville de Chartres).

M. le Président indique que l'article 5.3 a été modifié pour permettre que la conférence se réunisse une fois par an. Il précise qu'il y a d'autres modifications mineures à la marge.

Emmanuelle HUVER affirme que pour que la CCT fonctionne, il faut des moyens. Elle demande s'il est possible de passer par le COMP pour se mettre d'accord avec Orléans et prévoir des moyens pour la CCT.

M. le Président affirme que la proposition d'Emmanuelle HUVER est intéressante et indique que c'est effectivement à l'occasion du COMP qu'il faut demander davantage de moyens, notamment pour la CCT.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de coordination territoriale n°2026-33.

7.2. Refonte des statuts de l'UFR arts et sciences humaines

Thomas SIGAUD présente la proposition de refonte des statuts de l'UFR arts et sciences humaines. Il explique qu'il s'agit d'une refonte totale puisque les statuts dataient de 2009. La démarche de refonte a commencé en 2023. Les statuts ont été au cœur des discussions huit fois en conseil d'UFR. Après cela, il a fallu encore six mois de discussions. Les statuts définitifs ont été arrêtés en décembre 2025. Il y a eu des discussions sur la démocratie en plein exercice ainsi que la mise en avant des équipements connexes de l'UFR.

Julien MEUNIER demande quels ont été les principaux points de discussion.

Thomas SIGAUD explique qu'il s'agissait des modalités concrètes d'organisation administrative mais cela ne relevait pas de la compétence réglementaire de l'UFR. Le point qui a été le plus discuté c'est la représentation des directeurs d'unités au conseil d'UFR. Il a été décidé qu'ils ne siègeraient pas de façon permanente mais seraient invités en fonction de l'ordre du jour. Il a été question de savoir s'il fallait expliciter l'élection des directeurs et il a été préféré de se référer aux statuts de l'université.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts de l'UFR arts et sciences humaines par la délibération n°2026-34.

7.3. Dossier d'expertise de l'opération CPER équipement sportif sur Portalis

Emmanuel NERON explique que le dossier d'expertise permet de déclencher l'obtention de l'enveloppe financière du CPER. Il précise que le projet comprend une partie équipement sportif pour l'université et une partie équipement sportif pour Tours Métropole Val de Loire (TMVL). A la page 47, se trouve une description des surfaces des deux équipements sportifs : 1071 m² pour l'université et 1619 m² pour TMVL, soit une surface totale d'environ 2700 m². Il rappelle que comme pour toutes les opérations de fin de CPER, il faut que le dossier d'expertise soit voté rapidement pour lancer le reste de la procédure.

Julien MEUNIER demande si le scénario retenu est le 4.

Emmanuel NERON répond par la positive.

Arnaud GIACOMETTI demande s'il y aura un aménagement extérieur comme prévu initialement.

Emmanuel NERON explique que dans les premiers scénarios, il y avait un aménagement extérieur de prévu mais que la proximité de la BU de droit posait un problème en termes de nuisances sonores. Se posait également un problème d'emprise au sol. Il ajoute que les besoins du SUAPS étaient surtout un équipement intérieur. L'idée est de garder assez d'emprise au sol pour un usage futur.

Arnaud GIACOMETTI ajoute que c'est une très bonne nouvelle que le projet arrive.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'expertise de l'opération CPER équipement sportif sur Portalis par la délibération n°2026-35.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD